



Digne-les-Bains, le 18 juin 2019

**JOURNEE MONDIALE DES REFUGIES, LE 20 JUIN 2019
DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Le 20 juin de chaque année est la journée mondiale des réfugiés.

Le gouvernement conduit une politique d'intégration rénovée de ces personnes ayant quitté leurs pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales, et qui ont obtenu l'asile en France.

À l'enjeu individuel d'accompagner chaque réfugié dans un parcours d'intégration adapté s'ajoute un enjeu de cohésion sociale, qui mobilise l'ensemble des ministères sur plusieurs champs de politiques publiques.

Les projets développés depuis un an visent à mettre l'accent sur l'appropriation de la langue et des valeurs de la République, à renforcer l'accès au logement, à la santé et à l'emploi. L'enjeu est de construire une intégration durable dans notre société, l'obtention du statut de réfugié ne marquant plus la fin d'un accompagnement, mais le début d'un parcours global d'accompagnement.

La politique nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés portée par le ministre de l'Intérieur vise à améliorer la vie quotidienne des réfugiés en mobilisant l'ensemble des acteurs de la société : l'État, bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales, les entreprises, les associations – et les personnes concernées elles-mêmes.

Cette politique est organisée autour de 7 axes :

1. La formalisation d'engagements des élus locaux en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié
2. Un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation du Contrat d'intégration républicaine (CIR)
3. L'amélioration de la maîtrise de la langue française et l'accès à la formation et à l'emploi
4. Une garantie d'accès au logement
5. L'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale
6. L'amélioration de l'accès aux droits des personnes réfugiées

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

7. Le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, près de 700 migrants ont été accueillis en 2018, dont environ 500 adultes et 200 mineurs.

Les dispositifs « asile » ouverts, servant à héberger les demandeurs pendant la phase d'instruction de leur dossier, sont les suivants :

- 3 centres d'accueil et d'orientation (CAO), uniquement pour personnes isolées, avec un total de 108 places réparties sur les communes de Digne-les-Bains (24 places), de Sisteron (44 places), et de Barcelonnette (40 places)
- un centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de 210 places en diffus réparties sur les communes de Digne-les-Bains (70 places), de Manosque (120 places), et de Sisteron (20 places)
- un dispositif « accueil temporaire service de l'asile » (ATSA) de 50 places en diffus, à Malijai.

Le total de places ouvertes dans le département est de 368, ce qui représente un taux de 2,2 places pour 1000 habitants.

En 2018, 126 réfugiés sont pris en charge dans le département, soit 10 % de ce public en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Les services de l'État dans le département, et notamment la préfecture, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), sont mobilisés pour accompagner les réfugiés dans leur parcours vers l'intégration dans la société française. Un comité de pilotage pour l'accueil et l'intégration des primo-arrivants a été institué par le préfet en mars 2019. La feuille de route élaborée dans le cadre de cette instance doit permettre de mettre en œuvre de façon opérationnelle les sept axes de la stratégie nationale.

Les journalistes qui le souhaitent sont invités à contacter, par l'intermédiaire du service de la communication de la préfecture, deux réfugiés qui pourront témoigner de leur expérience personnelle et de leur réussite, notamment professionnelle :

-M. Boubakar SYLLA (31 ans) est originaire de la République de Guinée et réside à Digne-les-Bains. Il s'est inscrit dans un parcours professionnalisant, en suivant une formation de CAP « monteur en installations thermiques ». Son engagement bénévole, en particulier auprès du Secours populaire marque également son implication dans la vie associative du département ;

-M. Saleh HASSAN (30 ans) est originaire de Syrie. Il a été naturalisé en novembre 2015. Il occupe aujourd'hui les fonctions de manager dans un établissement de restauration rapide à Manosque, où il réside. Il accompagne désormais des demandeurs d'asile dans leurs démarches.